



EGALITE FEMMES - HOMMES POUR GAGNER, LA CGT AGIT !

www.egalite-professionnelle.cgt.fr

Sanctionner les employeurs qui discriminent :

La loi doit être appliquée, mais aussi renforcée, pour passer d'une obligation de moyen à une obligation de résultat. La CGT revendique l'application de sanction pour toutes les entreprises dans lesquelles existent des discriminations de salaire et de carrière.

Revaloriser les métiers à prédominance féminine :

Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées à leur juste valeur. Les conditions de travail, notamment des employés et des cadres, doivent être améliorées. En 2016, les femmes représentaient 60% de l'effectif total des Banques Populaires. Cette même année, 476 femmes ont été promues cadre, soit 56% des personnes promues (850). Et pourtant au 31/12/2016, le salaire moyen pour les femmes était de 34k€ contre 42k€ pour les hommes.

Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes :

Au travail, 80% des femmes disent être victimes de sexisme, 20% de harcèlement sexuel, et ce sont 10 viols ou tentatives de viols qui ont lieu chaque jour. Quant aux 230 000 femmes victimes de violences conjugales chaque année, la première conséquence est souvent la perte d'emploi ou la placardisation. La CGT propose :

- Une heure annuelle et obligatoire de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles pour tous les salariés (sur le temps de travail) ;
- Pour accompagner les victimes, la mise en place dans toutes les entreprises de référents violences et harcèlement, formés et indépendants de l'employeur ;
- La protection des victimes de violences contre le licenciement et les sanctions, mais aussi la mise en place de droits à congés, l'aménagement du poste de travail et des horaires de travail.

Des droits pour la maternité et la parentalité :

« Discrimination à l'embauche et dans la carrière, remarques sexistes ou désobligeantes... ». Les témoignages recueillis par la CGT démontrent que la maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, la CGT propose d'adapter le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail. Pour la CGT, Il est urgent de mettre en place un service public de garde de la petite enfance pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge équitable et de faciliter ainsi l'accès à l'emploi.

Pour tout savoir sur l'égalité professionnelle, la CGT met à votre disposition un site web : www.egalite-professionnelle.cgt.fr. Retrouvez toute l'information sur vos droits, des vidéos pour comprendre l'origine des inégalités, les propositions pour y mettre fin, et des outils pour agir. Connaître ses droits, c'est pouvoir les défendre. Pour se faire entendre, il faut que les femmes s'organisent collectivement. La CGT est un syndicat qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité. Se syndiquer, c'est se donner les moyens d'agir sur son lieu de travail. C'est parce que 90 % des femmes islandaises sont syndiquées qu'elles ont gagné les lois les plus progressistes du monde. Faisons la même chose en France !

Je ne reste pas isolé. Je me défends. J'adhère à la Cgt

Vos contacts :

Bulletin à retourner par mail : cgtbanquepopulaire@gmail.com

Nicolas BONNAFOUS 0614053377
Samir DOUAG 0610641470
Jean-François LAGNIER 0650493949
Olivier VIALON 0681216653
Mickaël GENEST - FSPBA 0671108961

Nom/Prénom :
E-Mail :
Tel/Portable :
Banque Populaire :
Agence/Service :

Juin 2018